

Initiatives parlementaires

Selon cet amendement, un parti ou un individu peut sans aucun doute participer au processus politique—on a dit il y a une minute que ce n'était pas le cas. Le fait est qu'un parti ou un individu peut participer au processus politique, mais leurs idées doivent s'adresser à une majorité de Canadiens s'ils veulent pouvoir utiliser l'argent des contribuables et bénéficier de tous les avantages de la Chambre des communes.

Le projet de loi vise à faire en sorte qu'un groupe qui demande à être reconnu comme parti politique en vue des élections mais ne peut remplir les exigences prévues dans le projet de loi, ne puisse être reconnu comme parti officiel à la Chambre des communes et, de ce fait, ne jouisse pas des droits et privilèges normalement reconnus aux partis officiels. Cela n'empêche pas de lancer un parti.

En somme, la question est de savoir si l'on peut permettre à des partis régionaux de dominer le Parlement national. Notre pays peut-il demeurer uni si la présence de groupes à intérêt unique s'accroît et rend encore plus improbable un consensus efficace? Enfin, le gouvernement peut-il continuer de permettre à des partis qui ne présentent pas de plate-forme nationale de bénéficier de déductions d'impôt politiques?

Je suis heureux d'avoir pu prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je crois que les changements proposés serviront l'ensemble du pays et assureront un meilleur gouvernement à la population canadienne.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis abasourdi par certains des propos que j'ai entendus aujourd'hui et par la grande naïveté de certains députés d'en face qui parlent d'un parti politique qui, dès ses débuts, pourrait livrer bataille d'un océan à l'autre.

J'ai travaillé pendant sept ans pour édifier notre parti. Au début nous n'avions que quelques centaines de membres et aujourd'hui, nous en comptons 120 000. Avec une mesure législative du type proposé dans ce projet de loi, le Parti réformiste n'existerait pas. Ce serait carrément impossible. Cela n'appartient pas au domaine du possible.

Je suis également quelque peu surpris du manque de connaissances de l'histoire du Canada dont font preuve les députés d'en face. Dans ce pays, tous les partis, à l'exception des deux plus anciens, à savoir les conservateurs et les libéraux, ont eu des débuts très modestes, généralement dans des régions éloignées dont les habitants se sentant trahis étaient mus par la colère.

Le Parti progressiste conservateur qui, soit dit en passant, constituait à une époque l'opposition officielle, fut fondé dans de telles circonstances. Il en va de même du CCF, du Crédit social et, bien entendu, du Parti réformiste. Aucun n'aurait vu le jour si cette mesure législative avait été en vigueur il y a 40, 50 ou 60 ans, selon le parti dont il est question. Cela aurait été impossible.

Enfin, je suis désolé que le député de Souris—Moose Mountain soit parti car je voulais parler plus particulièrement de...

● (1840)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je veux rappeler aux députés qu'ils ne doivent pas faire allusion à l'absence des députés. Nous savons tous quelles sont les exigences de nos fonctions et quelles contraintes elles exercent sur notre temps.

Compte tenu de ces exigences, nous ne devons pas mentionner l'absence de nos collègues. Je veux simplement être certain que tous les députés connaissent et respectent cette pratique.

M. Morrison: Monsieur le Président, soyez assuré que je n'avais aucune intention malveillante. Je voulais simplement parler à mon opposant, si l'on peut dire.

Si j'ai bien compris, la question des remises est l'une des questions qui motivent le projet de loi. Il s'agit de deniers publics versés aux partis politiques officiellement reconnus et aux candidats de ces partis politiques.

À mon sens, la solution au problème tombe sous le sens. Il n'est pas nécessaire de malmenager le processus démocratique. Il n'est pas nécessaire d'éliminer les partis. Nous éliminons les subventions. Nous n'avons pas besoin d'utiliser l'argent du gouvernement fédéral pour soutenir les politiciens. Que chacun trouve l'argent dont il a besoin. Laissons tous les partis qui le voudront se lancer dans la course, mais s'ils n'ont pas suffisamment d'attrait pour convaincre les gens de leur donner l'argent qu'il faut pour payer leurs dépenses électorales, c'est qu'ils ne méritent pas d'exister.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme je ne vois pas d'autres députés qui désirent intervenir, je vais donner la parole au député qui a présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire pour qu'il termine le débat.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, je veux seulement prendre quelques minutes pour répondre à certaines des questions soulevées par les députés de l'opposition.

Tout d'abord, le député du Bloc québécois dit que ce n'est pas démocratique. Je ne comprends pas sa définition de la démocratie. S'il croit que la démocratie veut dire l'appui de 25 p. 100 de la population, alors il a raison. Pour moi, la démocratie veut dire l'appui de la majorité de la population.

Il dit également que ce projet de loi est une mesure draconienne. Je me demande ce qui est le plus draconien, ce projet de loi ou l'intention du parti de l'opposition de séparer le Québec du reste du Canada. La réponse est simple. On n'a qu'à parcourir le pays et voir ce qu'en pensent les Canadiens.

Mon collègue du Parti réformiste a dit que ce projet de loi empêche les personnes de se présenter aux élections, cela est évidemment faux. Tout le monde peut se porter candidat aux élections. C'est un droit que personne ne peut enlever aux Canadiens. C'est garanti par la charte. Je propose simplement dans le